

REPUBLIQUE FRANCAISE
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE DE MONTREUIL-JUIGNE 49460
CANTON ANGERS VII
E X T R A I T
du REGISTRE DES DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 29 JANVIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf janvier à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de MONTREUIL-JUIGNE s'est réuni à la salle Jacques Brel - Avenue du Président Kennedy, sous la présidence de Monsieur COCHET Benoît, Maire de MONTREUIL-JUIGNE.

Etaient présents :

M. COCHET Benoît – M. ABLAIN Pierre-Samuel - Mme DIDIER Célia – M. DUGENETAIS Stéphane – Mme ROYER Clémence – M. VIERON William - Mme DUGAST Sandrine - Mme BORDAIS Laurence – M. NEAU Daniel – M. METAIS Alain – M. HABAROU Jean-Charles - M. JULIENNE Joseph – M. TERRIEN Yvonnick – Mme DE BERSACQUES MICHAUX Nicole – Mme MAGRES Patricia - Mme PAVIS-MAURICE Karine - M. PASQUIER Christophe – Mme COQUERIE Adeline – Mme ROYER Lise - Mme DELCROIX Elisabeth – Mme VADOT Françoise - Mme WASIAK Bertille

Absents excusés :

M. MAILLARD Philippe – pouvoir donné à M. DUGENETAIS Stéphane
M. RENAUD Jacques – pouvoir donné à Mme DIDIER Célia
M. DAMIENS Marc – pouvoir donné à M. COCHET Benoît
Mme LOZE Sylvie - pouvoir donné à M. ABLAIN Pierre-Samuel
Mme RIOT Emily – pouvoir donné à Mme DUGAST Sandrine
M. JOUANNEAU Guillaume – pouvoir donné à Mme VADOT Françoise

Absente:

M. BONDU Josette

Secrétaire de séance : M. HABAROU Jean-Charles

Conseillers en exercice : 29

Date de convocation : Mercredi 22 janvier 2025

FINANCES – 4/2025

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

Pierre-Samuel ABLAIN

EXPOSE

Dans les communes de plus de 3 500 habitants, un débat d'orientation budgétaire doit obligatoirement être organisé dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif.

Non décisionnel, ce débat d'orientations budgétaires doit permettre au conseil municipal de fixer les grandes lignes du budget de l'année à venir en particulier pour ce qui concerne les décisions relatives aux taux d'imposition, à l'emprunt, au volume d'investissements, et aux principales charges de fonctionnement.

Désormais, il est pris acte du débat d'orientation budgétaire par une délibération du conseil municipal (nouvel article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales, issu de la loi de nouvelle organisation de la République du 7 août 2015).

Cette délibération, bien qu'elle se limite à prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire, doit faire l'objet d'un vote du conseil municipal.

La présente note permet aux conseillers municipaux de disposer des informations utiles au débat et comprend :

- Une présentation des éléments macro-économiques
- Une présentation des perspectives budgétaires 2025 (recettes et dépenses)
- Les principaux projets d'investissement pour 2025 ainsi que les perspectives pluri-annuelles
- L'état des restes à réaliser
- L'état de la dette.

I – ELEMENTS MACRO-ECONOMIQUES

1. Monde : les banques centrales desserrent l'étau, le risque géopolitique monte d'un cran

La croissance mondiale est attendue sans véritable élan en 2024 et en 2025, autour de 3 %, avec des dynamiques régionales très différentes.

Le risque géopolitique se renforce par ailleurs dans de nombreux pays. L'intensification de la guerre en Ukraine et du conflit au Moyen-Orient avec un renforcement des tensions Iran-Israël en sont l'illustration. Sur le plan politique, l'élection de D. Trump fait peser le risque de la mise en place de tarifs douaniers et d'une politique plus imprévisible. En Europe, la France a un gouvernement qui ne dispose que d'une fragile majorité et la coalition gouvernementale en Allemagne présente de sérieux signes de fragilités.

2. Zone Euro : l'activité a fait mieux que prévu au 3^{ème} trimestre, mais cela va-t-il durer ?

Inflation : prévision d'une inflation de 1,8 % en 2025 après 2,3 % et une inflation sous-jacente de 2,2 % après 2,9 %.

L'inflation a rebondi en octobre en zone Euro, passant de 1,7 % en septembre à 2,0 %. L'inflation sous-jacente est restée stable à 2,7 %, montrant de nouveaux signes de persistance, en particulier dans les services (3,9 %, quasi inchangée depuis le début de l'année), tandis que les prix des biens hors énergie ont légèrement accéléré, passant de 0,4 % à 0,5 %.

L'inflation continuera de diminuer en 2025, notamment au premier semestre en raison d'effets de base négatifs sur les prix de l'énergie, mais la baisse dans le secteur des services resterait lente.

3. France : retour à la réalité après les Jeux Olympiques ?

Scénario de croissance : prévision d'une croissance du PIB de 1,1 % en 2024 et de 0,9 % en 2025 en France.

Pour l'année 2025, la prévision de croissance pâtit d'une impulsion budgétaire négative avec un effort de 60 milliards d'euros annoncé par le gouvernement. La réduction du déficit public sera probablement inférieure à celle annoncée. Celui-ci s'établirait à 5,4 % en 2025, après 6,1 % en 2024.

Inflation : en moyenne annuelle, prévision d'une inflation française à 2,3 % en 2024 et 1,7 % en 2025. L'inflation des services continue de baisser et l'inflation énergétique évolue désormais en territoire négatif en rythme annualisé. L'inflation des produits alimentaires et manufacturés se stabilise en rythme annualisé.

France : l'emploi privé présente des signes d'essoufflement

Alors que l'emploi public continue de progresser, la dynamique de l'emploi privé s'essouffle, celui-ci se situant 0,3 % sous son pic de mars 2024.

Les perspectives d'emploi restent dégradées dans les enquêtes de conjoncture, celles-ci s'établissant sous leur moyenne de long terme. La croissance des salaires est stable à +2,9 % en glissement annuel.

Le taux d'activité est resté stable à 74,5 %, son plus haut niveau historique. Néanmoins, l'embellie demeure fragile dans un contexte de ralentissement de l'activité : les craintes des ménages concernant l'évolution du chômage augmentent nettement dans les enquêtes de conjoncture, tout en restant un peu inférieures à leur moyenne de long terme. *Source : Insee, Natixis*

France : nouveau dérapage du déficit public en 2024

En 2024, le déficit public devrait atteindre 6,1 %, ce qui marquerait un deuxième dérapage consécutif pour le gouvernement, ce qui est inhabituel en dehors des périodes de crise.

Le gouvernement vise un effort de redressement budgétaire de 60,6 milliards € (~2 points de PIB) en 2025 pour ramener le déficit public à 5 %.

Le programme budgétaire gouvernemental comprend un effort de 41,3 milliards € de réduction des dépenses et 19,3 milliards € de hausses d'impôts avec une croissance du PIB attendue à 1,1 %. En pratique, l'effort de redressement budgétaire sera probablement plus lent :

Suite à la motion de censure votée en décembre 2024, le projet de loi de finances (PLF) 2025 n'a pas adopté par l'Etat et est en cours d'élaboration au Parlement. Lorsque le PLF 2025 sera adopté, ses orientations seront prises en compte dans le BP2025, ce qui nécessitera éventuellement des ajustements.

4. Principales mesures relatives aux collectivités locales

• Fixation pour 2025 du montant de la DGF et des variables d'ajustement

Il est prévu une stabilité en valeur de la dotation globale de fonctionnement (DGF) : elle est fixée à 27,2 milliards € pour 2025

Les montants individuels seront calculés au prorata des recettes réelles de fonctionnement comme les années passées.

La dotation globale de fonctionnement des communes comprend :

- La dotation forfaitaire des communes
- La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU)
- La dotation de solidarité rurale (DSR)
- La dotation nationale de péréquation (DNP)

→ Source : Caisse d'Epargne - experts du Groupe BPCE, Natixis et consultants secteur public d'Ecolocale

II – L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE DE LA COMMUNE

Quelques données communales (source DGCL, TP)

- Nombre d'habitants (population légale) : 7919
- Nombre de foyers fiscaux : 4116 → 4167
- Part des foyers non imposables : 50,0% (moyenne départementale : 56,08%)
- Potentiel financier 2023 : 1 008,83 € par habitant (potentiel financier moyen de la strate : 1 238,95€)
- Effort fiscal : à 1,58 (effort fiscal moyen de sa strate : 1,18)

III - PERSPECTIVES BUDGETAIRES EN 2025

N.B. : Le compte administratif (ou CFU) 2024 n'étant pas encore définitif, les montants pour l'exercice 2024 sont indiqués « sous réserve ».

RECETTES

- Sur les produits des services et du domaine (régies municipales) :**

La suppression des taxes de crémation et d'inhumation engendre un manque à gagner d'environ 300 000 € par an pour la commune.

Produits des services du domaine	2020	2021	2022	2023	Réalisé 2024 (Sous réserve)	Projection 2025
Montant	1 070 712€	1 023 006€	938 524€	839 838€	1 002 489€	-2,5%

Depuis 2022, la Commune ne perçoit plus d'Angers Loire Métropole la compensation relative aux frais de personnel voirie. Depuis 2023, la gestion du camping est externalisée et les recettes liées aux locations transférées au gestionnaire. En 2024, il y a eu un rattrapage de 3 mois de recettes concernant la facturation restauration scolaire/périscolaire suite à la suppression de la régie et le passage en rôle ORMC.

↳ Chapitre 70 – Produits des services du domaine – Evolution envisagée 2024/2025 : -2,5%

- Sur les impôts et les taxes :**

Les impôts et taxes représentent environ 40 % des recettes de la commune.

Produit des taxes	2020	2021	2022	2023	Réalisé 2024 (Sous réserve)	Projection 2025
Montant	4 036 409€	3 906 557€	4 087 079€	4 417 388€	4 812 930€	+2%

Il n'y aura pas d'augmentation des taux d'imposition en 2025 mais une revalorisation des bases fiscales liée à l'inflation de +1,7%.

Depuis 2021, les Communes ne perçoivent plus la taxe d'habitation sur les résidences principales mais ont récupéré la part départementale de taxes foncières sur les propriétés bâties. La taxe d'habitation sur les logements vacants a été instaurée par la Commune depuis l'année dernière.

Taxe sur les droits de mutation	2020	2021	2022	2023	Réalisé 2024 (Sous réserve)	Projection 2025
Montant	372 447€	342 475€	377 297€	243 727€	211 626€	=

La projection 2025 est faite en ayant à l'esprit la variabilité de cette recette très fluctuante d'une année sur l'autre.

Chapitre Impôts et taxes	2020	2021	2022	2023	Réalisé 2024 (Sous réserve)	Projection 2025
Montant	5 254 272€	5 094 362€	5 372 387€	5 684 389€	5 994 590€	+2%

↳ Chapitres 73/731 – impôts et taxes (global) – Evolution envisagée 2024/2025 : +2%

- Sur les dotations et participations :**

Ce poste représente environ 20 % des recettes de la commune :

DGF	2020	2021	2022	2023	2024	Projection 2025
Montant	1 462 856€	1 456 398€	1 475 509€	1 498 564€	1 553 728€	=
DGF /hab	190€/hab	189€/hab	190€/hab	188€/hab	193€/hab	

La commune a subi une baisse de la DGF de l'ordre de 450 000 € à l'année entre 2013 et 2017. Les autres recettes de ce chapitre sont essentiellement composées des prestations versées par la CAF dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG). La commune ne bénéficie plus depuis 2018 d'une partie des recettes CAF liées à la maison de la petite enfance (situation liée au changement de délégataire).

Dotations et participations	2020	2021	2022	2023	Réalisé 2024 (Sous réserve)	Projection 2025
Montant	1 831 797€	2 043 903€	2 239 345€	2 132 940€	2 371 569€	-5%

↳ Chapitre 74 – Dotations et participations – Evolution envisagée 2024/2025 : -5%

- Sur les autres produits de gestion courante :**

Ce poste comprend les loyers et les recettes des locations de salles. Il n'inclut plus le loyer de la Gendarmerie depuis 2023 (isolé dans le budget annexe gendarmerie).

Chapitre Autres produits de gestion courante	2020	2021	2022	2023	Réalisé 2024 (Sous réserve)	Projection 2025
Montant	333 010€	313 593€	328 567€	269 713€	357 146€	=

↳ Chapitre 75 – Autres prod. de gestion courante – Evolution envisagée 2024/2025 : =

- **Sur les atténuations de charges :**

Il s'agit des remboursements partiels par l'assurance de la commune (risques statutaires) ou l'Etat de certains salaires (agents en congé maladie, maternité, contrats aidés). Le montant perçu est par définition très variable d'une année sur l'autre.

Chapitre atténuations de charges	2020	2021	2022	2023	Réalisé 2024 (Sous réserve)	Projection 2025
Montant	131 331€	98 294€	183 233€	175 540€	186 715€	=

↳ Chapitre 013 – Atténuations de charges – Evolution envisagée 2024/2025 : =

- **Sur les produits financiers :**

La commune bénéficie du fonds de soutien relatif à l'emprunt structuré auprès de la SFIL depuis 2016. Pour 2025, le montant du fonds du soutien dépendra du taux de l'emprunt. (Projection sur un taux de 8,5 % contre 11,8 % en 2024)

Chapitre Produits financiers	2020	2021	2022	2023	Réalisé 2024 (Sous réserve)	Projection 2025
Montant	67 956€	47 365€	35 341€	53 516€	57 887€	-55%

↳ Chapitre 76 – Produits financiers – Evolution envisagée 2024/2025 : -55%

DEPENSES

• **Sur les charges à caractère général :**

Les charges à caractère général représentent les achats courants de la commune : énergies/électricité, eau/assainissement, alimentation, loyers, fournitures diverses...

Du fait du contexte international, le poste de dépenses énergies reste très conséquent.

Une stabilisation des budgets hors inflation est souhaitée pour 2025.

Charges à caractère général	2020	2021	2022	2023	Réalisé 2024 (Sous réserve)	Projection 2025
Montant	1 833 794€	2 177 132€	2 300 945€	2 509 803€	2 600 625€	+2%

↳ **Chapitre 011 – Charges à caractère général – Evolution envisagée 2024/2025 : +2%**

• **Sur les charges de personnel :**

Les charges de personnel représentent près de la moitié des dépenses de fonctionnement de la commune. Aussi la capacité d'autofinancement de la commune dépend directement de l'évolution de la masse salariale. En 2020, ce poste a été impacté par la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique. Au 1^{er} juillet 2022 et 2023 il y a eu deux revalorisations successives du point d'indice de 3,5% et de 1,5%.

Charges de personnel	2020	2021	2022	2023	Réalisé 2024 (Sous réserve)	Projection 2025
Montant	4 172 056€	4 308 819€	4 533 406€	4 810 316€	5 060 331€	+2,5%

Justification du ratio de dépenses de personnel / sur les dépenses réelles de fonctionnement supérieur à 50% :

- Augmentation du taux de cotisation CNRACL
- Augmentation de la participation à la prévoyance
- Niveau d'équipement assez élevé de la commune
- Mise en place du service CNI-Passeport en 2023
- Des tuilages de postes pour les départs à la retraite

↳ **Chapitre 012 – Charges de personnel – Evolution envisagée 2024/2025 : +2,5%**

- **Sur les autres charges de gestion courante :**

Ce poste comprend essentiellement les subventions versées aux associations et autres organismes, ainsi que les participations aux organismes de regroupement (SIEML...). Avec le retour à la semaine de 4 jours et la suppression des TAP, la ligne budgétaire relative aux subventions était en diminution depuis 2019. Suite à la loi sur l'école de la confiance, la Commune doit subventionner la partie maternelle de l'école privée en fonction du cout élève comme pour l'élémentaire. Depuis 2022, une subvention d'équilibre est reversée au budget annexe gendarmerie via ce chapitre.

Autres charges de gestion courante	2020	2021	2022	2023	Réalisé 2024 (Sous réserve)	Projection 2025
Montant	904 871€	928 126€	1 066 912€	1 189 984€	1 153 990€	+1%

Ce chapitre a été revalorisé en 2023 afin de rembourser l'acompte du filet de sécurité inflation perçu en 2022.

↳ **Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante – Evolution envisagée 2024/2025 : +1%**

- **Sur les charges financières :**

Il s'agit des intérêts des emprunts. Pour mémoire, le remboursement du capital de la dette est effectué en section d'investissement.

Charges financières	2020	2021	2022	2023	Réalisé 2024 (Sous réserve)	Projection 2025
Montant	430 164€	388 154€	340 747€	258 872€	267 831€	-15%

Le taux de l'emprunt SFIL reste très fluctuant (en fonction de la parité entre le dollar et le franc suisse). La charge d'intérêts 2025 est calculée par prudence sur la base d'un taux de l'emprunt structuré à 8.5 % comme pour 2024.

Ce chapitre a augmenté en 2016 suite à l'intégration, à la demande de la CRC, du remboursement des travaux de la gendarmerie dans la dette de la commune. Cette dette est maintenant isolée dans le budget annexe gendarmerie.

↳ **Chapitre 66 – Charges financières – Evolution envisagée 2024/2025 : -15%**

• **Sur les dotations aux amortissements :**

Il s'agit de l'amortissement obligatoire pour les communes de plus de 3500 habitants des biens mobiliers et des véhicules.

Ce chapitre a augmenté depuis 2016 avec l'intégration des amortissements des travaux de la gendarmerie (maintenant isolés dans le budget annexe gendarmerie).

Dotations aux amortissements	2021	2022	2023	2024	Projection 2025
Montant	486 526€	497 319€	308 008€	348 205€	=

Ce chapitre a augmenté depuis 2016 avec l'intégration des amortissements des travaux de la gendarmerie (maintenant isolés dans le budget annexe gendarmerie).

SITUATION DES AP-CP

Libellé	Autorisation de programme en cours	Crédits 2021 consommés	Crédits 2022 consommés	Crédits 2023 consommés	Crédits 2024 consommés estimés
Rénovation énergétique de l'école Marcel Pagnol 20201	3 262 090 €	308 190,19 € (travaux) 83 808,03 € (études)	2 220 135,76€ (travaux) 63 601,53 € (études)	439 156,52 € (travaux) 30 773,69 € (études)	41 907,90 € (travaux)
Rénovation du COSEC 202101	5 505 592 €	6 312 €	58 996,47€	25 283,95 €	162 274,56 € (travaux) 163 876,86 € (études)
Travaux Hôtel de ville 202301	145 000 €				5 697,36 € (travaux) 16 242,48 € (études)
Acquisition de matériel de téléphonie 202302	118 000 €				50 472,72 €

PERSPECTIVES POUR 2025

- ▶ **Opération de rénovation du COSEC**
- ▶ **Opération d'aménagement de l'Hôtel de Ville**
- ▶ **Cœur de ville : Maison du Parc, Jules Ferry, Pavillon des sports et études opérationnelles de l'îlot de la Poste**
- ▶ **Aménagement entrée de ville (Weldom et Jardins d'Adèle)**
- ▶ **Travaux mobilité : Camus et route de Laval**



PESPECTIVES BUDGETAIRES 2025 DU BUDGET ANNEXE GENDARMERIE

- Réalisation d'une cloison à l'accueil de la gendarmerie
- Une enveloppe de 20 000 € serait nécessaire pour l'entretien du bâtiment.

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire et de l'existence du rapport ainsi présenté sur lequel s'est tenu ce débat.

Annexes :

Etat de la dette au 01/01/2025

Tableaux des restes à réaliser

Pour copie conforme au registre dûment signé

Montreuil-Juigné, le 30 janvier 2025

Le Maire



Le secrétaire de séance

JP Abanqu